

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)« *Nihil nisi a numine* »EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize le dix-huit du mois d'OCTOBRE à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 12 Octobre 2016, sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents tous les conseillers en exercice :

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, M. Paul DAVIN, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Benoît GOSSELIN, M. Dominique GOURY, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, Mme MILLON Florence, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN et M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents et représentés : Mme Nathalie LAJKO ayant donné pouvoir à M. Benoît GOSSELIN, M. Christian PARPILLON ayant donné pouvoir à M. Pierre-Yves MOTTE.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Marion PELLEGRIN

SUPPRESSION DE LA REGIE CANTINE

Monsieur le Maire rappelle les délibérations successives du 28 Juillet 1995 et du 7 Janvier 2013 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des produits de la cantine.

Monsieur le Maire rappelle que la régie ne fonctionne plus depuis le 1^{er} Janvier 2014, les factures étant faites par rôle. Il n'y a pas lieu de maintenir cette régie.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents DECIDE :

- **DE DISSOUDRE** la régie de recettes pour l'encaissement des produits de la cantine ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer tous actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré le 18 Octobre 2016

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK



Membres en exercice :	19
Membres présents :	17
représentés	02
Pour :	19
Abstention :	0
Contre :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
005-200034502-20161018-20161810-0067-DE
Réception par le Préfet: 27/10/2016
Publication: 27/10/2016